TAXE D'APPRENTISSAGE



Investissez avec nous dans la formation des **pharmaciens** de demain!

Participez à nos projets!

Chaque année, les recettes de la taxe d'apprentissage sont intégralement investies dans des projets au service de la formation de nos étudiants :

- Achat de matériel digital (tablettes, PC)
- Achat de matériel scientifique de qualité
- Aménagement de salles pédagogiques spécialisées: laboratoire de langues, salles de travaux pratiques
- Développement d'un corps professoral renommé et interventions de professionnels associés
- Mise en place d'exercices pédagogiques « grandeur nature » (créations fictives d'entreprises et de projets pharmaceutiques innovants...)

Nous verser votre Taxe d'Apprentissage c'est:

- Améliorer le cursus pédagogique de vos futurs collaborateurs
- Soutenir les formations professionnalisantes
- Faire partie d'un réseau d'acteurs de l'innovation dans le domaine pharmaceutique



300

Pharmaciens diplômés chaque année



22

Parcours de master dont 9 en apprentissage

Plus d'information :



3000

Étudiants



COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE?

1. DÉCLARATION DE VOTRE SOLDE

Saisissez votre déclaration sociale nominative et déclarez votre solde de la Taxe d'Apprentissage au titre de la Masse Salariale 2022 dès le 1er avril 2023.

2. CONNECTION À LA PLATEFORME SOLTÉA

Désignez la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay ou une de ses formations référencées avant le 7 SEPTEMBRE 2023 sur la plateforme SOLTÉA: www.soltea.gouv.fr

Affectez votre Taxe d'Apprentissage avec le code UAI de la Faculté de Pharmacie : 0912 472T

3. DITES-NOUS QUE VOUS NOUS SOUTENEZ!

Envoyez le formulaire d'intention de versement ci-joint à la Faculté ou remplissez-le en ligne : www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage

Pour nous soutenir, la déclaration sur la plateforme SOLTéA est obligatoire.

CONTACT

Sandrine BECUWE, Responsable du service financier de la Faculté de Pharmacie Mail: sandrine.becuwe@universite-paris-saclay.fr

INFORMATIONS UTILES:

La Faculté est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie B (Bac+3 au Doctorat)

Établissement : Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay 17 avenue des Sciences - 91400 Orsav

N°SIRET: 130 026 024 000 54

Code APE: 8542 Z

Code UAI de l'Université Paris-Saclay: 0912 408 Y

Pour tout versement à destination de l'UFR Pharmacie, préciser également le code UAI de la Faculté: 0912 472T

Bénéficiaire: faire précéder de la mention « Diplôme de Docteur en Pharmacie » puis <u>la formation ou l'enseignant d'attribution</u>





